



The apoA-I companY

Communiqué de presse

ABIONYX réalise avec succès une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes par émission d'ABSA d'un montant d'environ 3,4M€

- Levée de fonds d'un montant d'environ 3,4 millions d'euros par émission d'actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA »)
- Prix de souscription : 1,37 euro pour une ABSA
- 1 BSA donne droit à 1 action à émettre pour un prix de 3 euros
- Période d'exercice : 3 ans
- Extension de la visibilité jusqu'à fin 2025

Toulouse, FRANCE, Lakeland MI, USA, le 1^{er} juillet 2024 à 08h00 – ABIONYX Pharma (FR0012616852 - ABNX - éligible PEA PME), société de biotechnologie de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes basées sur la seule apolipoprotéine apoA-1 recombinante naturelle au monde, annonce le succès d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (« DPS »), au profit d'une catégorie de personnes pour un montant de près de 3,4 millions d'euros par émission de 2 472 000 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (les « BSA ») (ensemble les « ABSA »), à un prix de souscription de 1,37 euro par ABSA.

Chaque BSA donne droit à souscrire 1 action à émettre au prix d'exercice de 3 euros par action nouvelle.

Objectif de la levée de fonds

L'objectif de cette levée de fonds est de renforcer la trésorerie de la Société dans le cadre du développement de son programme dans le sepsis et aux Etats-Unis dans le prolongement de la réunion pré-IND passée avec succès auprès de la FDA. La visibilité financière de la Société est désormais portée jusqu'à fin 2025 sans nouveau tirage de l'ORA.

Modalités de l'émission

Suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration les 19 et 21 juin dernier, le Directeur Général a constaté, ce jour la souscription intégrale de 2 472 000 actions

ordinaires de 0.05 euro de valeur nominale, assorties chacune d'un BSA, au prix de 1,37 euro par ABSA soit un montant nominal d'augmentation de capital de 123 600 euros assorti d'une prime d'émission d'un montant de 3 263 040 euros.

Le prix de souscription de chaque ABSA correspond à la moyenne pondérée des 10 séances de bourse précédant le 19 juin 2024, diminuée d'une décote de 10 % et majorée de la valeur estimée du bon de 0,18 euro.

Dès la création des ABSA, les BSA sont détachés des actions.

Les actions nouvelles portent jouissance courante, sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits. Elles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3 euros.

Les BSA seront exerçables à compter du 30 novembre 2024 jusqu'au 19 juin 2027. Ils sont cessibles et négociables mais ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur Euronext.

L'exercice de l'intégralité des BSA pourra donner lieu à l'émission d'un nombre maximal de 2 472 000 actions ordinaires nouvelles représentant un produit brut additionnel de 7 416 000 euros.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées, décidée par le Conseil d'Administration des 19 et 21 juin 2024, agissant sur la base de la délégation consentie par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 juin 2023.

Règlement livraison

Le règlement livraison devrait avoir lieu le mercredi 3 juillet 2024.

Produit de l'émission

Le produit brut de l'émission des ABSA s'élève à 3 386 640 euros et représente un montant net de 3 356 640 euros, après déduction des frais liés à l'émission.

L'exercice de l'intégralité des BSA représenterait un produit brut complémentaire de 7 416 000 euros.

Actionnariat

Le nombre d'actions émises représente environ 7,62% du nombre d'actions en circulation avant émission et 7,08% après émission des ABSA.

A titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX avant l'émission envisagée, représenterait après l'émission d'ABSA 0,93% du capital social (en cas de souscription intégrale de l'augmentation de capital) et 0,87 % du capital social (en cas d'exercice de la totalité de BSA).

Actionnaires* avant augmentation et après augmentation de capital (AK) en %

Actionnaires	31/12/2023*		Post émission d'ABSA		Post exercice des BSA	
	Nb actions et Droits de vote	% Capital et Droits de vote	Nb actions et Droits de vote	% Capital et Droits de vote	Nb actions et Droits de vote	% Capital et Droits de vote
Total top management	6 148 342	18,94%	6 148 342	17,60%	6 148 342	16,44%
Emmanuel Huynh	4 348 882	13,40%	4 348 882	12,45%	4 348 882	11,63%
Cyrille Tupin	1 592 214	4,91%	1 592 214	4,56%	1 592 214	4,26%
Christian Chavy	207 246	0,64%	207 246	0,59%	207 246	0,55%
Total actionnaires financiers	6 622 787	20,40%	9 094 787	26,04%	11 566 787	30,92%
Orsay 53 (représenté par M. Jean-Gérard Galvez)			2 331 000	6,67%	4 662 000	12,46%
Sadok Belmokhtar	1 859 098	5,73%	1 859 098	5,32%	1 859 098	4,97%
Luc Demarre	1 846 457	5,69%	1 987 457	5,69%	2 128 457	5,69%
BPI Participations (FR)	1 630 451	5,02%	1 630 451	4,67%	1 630 451	4,36%
Jean-Louis Dasseux	1 286 781	3,96%	1 286 781	3,68%	1 286 781	3,44%
Public	19 422 744	59,84%	19 422 744	55,60%	19 422 744	51,93%
Actions autodétenues	265 139	0,82%	265 139	0,76%	265 139	0,71%
TOTAL	32 459 012	100,00%	34 931 012	100,00%	37 403 012	100,00%

* Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société notamment pour les actionnaires au porteur via les déclarations de franchissement de seuils (légaux et statutaires)

Certains actionnaires personnes physiques, mentionnés dans le tableau susvisé détiennent tout ou partie de leur participation via des holdings qu'ils dirigent et contrôlent.

Absence de prospectus

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'émission n'a pas donné pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont décrits dans le Document de d'enregistrement universel 2023 (chapitre 3) déposé à l'AMF sous le numéro D.24-0385 le 30 avril 2024 et disponible sur le site internet de la Société : www.abionyx.com ainsi que celui de l'AMF : www.amf-france.org.

Nombre d'actions composant le capital

Suite à l'émission d'ABSA, le capital social s'élève désormais à 1 746 550,60 euros.

Il est divisé en 34 931 012 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale, représentant 34 931 012 droits de vote théoriques.

A propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société de biotechnologie de nouvelle génération qui a pour objectif de contribuer à la santé par des thérapies innovantes dans des indications où il n'existe pas de traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires dans la recherche, la médecine, la biopharmacie et l'actionnariat, la société innove au quotidien pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs apoA-1 utilisés pour l'administration ciblée de médicaments.

Contacts

NewCap

Investor relations
Louis-Victor Delouvrier
Nicolas Fossiez
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 98 53

NewCap

Media relations
Arthur Rouillé
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 98